

Condamnée pour le fauchage d'une parcelle d'OGM, Monique Burnichon a vu arriver les huissiers

# Une Appelouse menacée de saisie pour avoir fauché un champ d'OGM

C'est une sacrée histoire qu'est actuellement en train de vivre Monique Burnichon, une Appelouse résidente du quartier de Chazeau. Depuis quelques jours, elle est, en effet, menacée d'une saisie de ses biens dans le cadre d'une affaire de fauchage d'une parcelle de maïs OGM qui s'est déroulée le 27 août 2005.

## 5 980 EUROS À DÉBOURSER

« J'ai reçu, il y a quelques jours, l'avis de passage d'un huissier. Il me réclame quelque 5 980 euros dans le cadre d'un commandement de saisie. Je l'ai récemment rencontré pour lui expliquer que je ne paierai pas cette somme. Je m'attends donc à ce que les huissiers débarquent pour saisir ce qui est chez moi. J'espère qu'ils auront la délicatesse de me prévenir », explique Monique Burnichon.

Pour mieux comprendre cette situation, un petit retour en arrière s'impose. Le 27 août 2005, Monique Burnichon participe avec plusieurs dizaines de personnes au fauchage d'une parcelle de maïs transgénique située à Nonette dans le département du Puy-de-Dôme. Ce jour-là, les germes procèdent à une quinzaine d'arrastations. Ces faucheurs volon-

taires sont alors placés en garde à vue pendant 48 heures avant d'être jugés en comparution immédiate. La sanction tombe, douze d'entre eux écoperont d'un mois de prison avec sursis. Ils sont aussi condamnés à verser solidairement près de 18 000 euros aux sociétés Limagrain et Meristem ainsi qu'au propriétaire du terrain.

## « CELA

### NE ME DÉCOURAGERA PAS »

Après cet épisode, plus d'une année se passe sans que Monique Burnichon n'ait la moindre nouvelle. Elle espérait même (« naïvement » explique-t-elle) que la condamnation soit effacée puisque l'autorisation administrative de l'expérience de Nonette a finalement été annulée après un recours et l'opposition générale de la mairie, du Conseil général du Puy-de-Dôme et même de la Région Auvergne. C'était avant le début du mois d'octobre et ce passage d'un huissier qui lui réclame donc la somme de 5 980 euros, soit quasiment un tiers de la somme totale. Un commandement qui ne décourage cependant pas Monique Burnichon : « cette affaire ne me détournera pas de mon engagement contre les organismes génétiquement modifiés. J'ai fait le choix, il y a maintenant deux ans,

de la désobéissance civile pour alerter la population du danger que peuvent constituer les organismes génétiquement modifiés. Je ne suis pourtant pas militante dans l'âme, c'est plutôt une réaction de mère de famille qui s'inquiète sur les conséquences et le caractère irréversible de ces modifications. S'il y a le moindre problème, nous courrons à la catastrophe. C'est cela qui m'a poussé à désobéir alors que j'ai une haute estime de la loi. » En attendant, Monique Burnichon s'attend à voir débouler les huissiers pour récupérer les 5980 euros. Une somme étonnamment haute qu'elle ne comprend d'ailleurs pas. « Pourquoi me demande-t-on un tiers de la somme ? Je ne sais pas, mais c'est apparemment légal », explique-t-elle. Monique Burnichon ne devrait cependant pas être seule dans cette épreuve puisqu'elle a reçu l'appui du comité des faucheurs volontaires de la Loire.

Un comité très remonté qui dénonce la « stratégie commune des grands semenciers qui aujourd'hui agissent de concert pour réduire au silence ceux qui demandent que soit appliquée le principe de précaution face aux dangers d'une dissémination incontrôlée,



Condamnée pour fauchage d'une parcelle d'OGM à Nonette dans le Puy-de-Dôme, Monique Burnichon vit désormais sous la menace d'une saisie de ses biens afin de payer les dommages et intérêts.

irréversible et aujourd'hui avérée des OGM dans notre environnement. » Les membres du comité des faucheurs volontaires devraient d'ailleurs être présents le jour du passage de l'huissier. Bref, on devrait encore entendre parler de l'histoire de Monique Burnichon.

> JÉRÔME TRUCHON